

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
PORTANT SUR L'ANNÉE 2021**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS  
DU CANTAL**

*Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation<sup>1</sup>*

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Cantal est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 13 reprises au cours de l'année sous revue.

**Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission**

**Dépôts de dossiers et redépôts**

Contrairement à ce qu'attendaient de nombreux analystes, la crise sanitaire n'a pas donné lieu à une reprise du surendettement : l'évolution des dépôts s'inscrit, dans le département comme au plan national, sur une tendance globale à la baisse. Même si, en 2021, la commission du Cantal enregistre une légère hausse des dépôts, +5,1%, par rapport à 2020, à l'identique de ce qui est constaté dans la région (+ 8,2%) et au plan national (+11,2%). Les dépôts restent toutefois inférieurs aux chiffres de l'année 2019 qui avaient enregistré 253 dossiers dans le département : ils sont en baisse de 17,8% dans le Cantal, à l'image de la région et de la France métropolitaine qui enregistrent respectivement une baisse de 16,5% et 15,5%. Une tendance à la baisse des dépôts est constatée maintenant depuis 2014 dans le département passant ainsi de 467 dossiers à 208 dossiers annuels soit un recul, sur 6 ans, de 55,46%.

La Banque de France multiplie les différents canaux d'accès à ses services et il est, désormais, possible de déposer une demande en ligne (dossier de surendettement ou autre) sur son site internet. Pour l'instant, les habitants du Cantal n'utilisent pas encore de manière significative cette opportunité : Seuls 7 dossiers ont été déposés par ce canal.

**Recevabilité et orientation**

Sur ces 208 dossiers 6,1% ont été déclarés irrecevables, en forte proportion en raison d'une absence de surendettement pour 64,3% d'entre eux. 1/5 des irrecevabilités ont été prononcées pour absence de bonne foi et les 14,3% restant étaient des dossiers inéligibles au regard de l'activité professionnelle des déposants.

En 2021, 57,1% de ces dossiers ont déposé un recours auprès des tribunaux et les juges ont confirmé à 100% ces décisions d'irrecevabilité.

42,4% des dossiers traités ont été orientés vers un rétablissement personnel, 34,6% ont été orientés vers des mesures imposées avec ou sans effacement partiel et 11,7% des dossiers ont été orientés vers un plan conventionnel en raison de l'existence d'un bien immobilier en résidence principale (contre seulement 6,7% des dossiers traités dans la région)

**Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes**

La proportion de dossiers ayant une capacité négative (et sans bien immobilier) est en hausse de 9 points par rapport à 2019 (48,4% contre 39,5%), entraînant une hausse du nombre des ménages bénéficiant d'un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (51,1% contre 39,5% en 2019), quant aux dossiers avec bien immobilier, ils sont orientés soit vers une mesure d'attente pour laisser le temps de la vente soit vers un rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (1,6%).

Les dossiers ayant une capacité de remboursement positive et suffisante sont orientés à 34,6% vers des mesures imposées avec ou sans effacement partiel.

**Mesures pérennes et mesures provisoires**

Les mesures provisoires sont en légère baisse et représentent 5,6% des dossiers traités par la commission qui ne valide ce type de mesures que dans les situations où elles sont une véritable solution.

Bien que 13 % de ménages cantaliens soient sous le seuil de pauvreté, le département n'enregistre que 168 dossiers pour 100 000 habitants (contre 192 en région et 225 sur le plan national) et reste un des départements le moins endetté.

Le taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement dans le Cantal s'établit à 77,9% des dossiers traités, contre 80,1% en AURA et 76,3% sur le plan national.

<sup>1</sup> « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRETARIAT  
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCEDURE ET AVEC DES  
ORGANISMES TIERS**

<b>Relations avec les parties prenantes de la procédure</b>	<b>Nombre de réunions<sup>2</sup></b>	<b>Objectif / Thème de la réunion</b>
Tribunal ou greffe du tribunal	<i>1 réunion avec les 2 juges des tribunaux judiciaires du Cantal</i>	Présentation du rapport d'activité 2020. Optimiser les relations entre les juges et le secrétariat de la commission de surendettement
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	<i>2 séances</i>	Participation aux séances dans le cadre de la coordination des actions de la CCPEX et de la Commission de surendettement
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>7 réunions 46 travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	2 sessions d'information auprès des assistantes sociales de la Gendarmerie et du Commissariat de Police. 2 sessions d'information auprès des CESF du Conseil Départemental. 1 session d'information auprès d'intervenants sociaux du Lycée Jean Mermoz (9 pers.) 1 session auprès de 5 intervenants sociaux de l'AFAPCA 1 session d'information Maisons France Service – (8 intervenants sociaux)
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Néant</i>	Action à mener en 2022 en fonction des contraintes sanitaires en vigueur.
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>6 réunions 57 personnes (public) 2 intervenants sociaux</i>	6 sessions d'information réalisées dans le cadre du partenariat Banque de France / Conseil départemental auprès de chantiers d'insertion, de l'épicerie sociale de Saint-Flour.
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	<i>2 réunions 2 intervenants sociaux 10 pers. DDFIP 13 jeunes en recherche d'emploi.</i>	1 session d'information à l'attention du personnel des Trésoreries de la DDFIP 1 session Pôle emploi dans le cadre de la semaine de l'emploi
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)	<i>12 sessions 45 élèves du GRETA 50 jeunes volontaires</i>	8 sessions d'information auprès des élèves du GRETA (Mauriac et Saint-Flour) -45 4 sessions SNU – 50 jeunes

**Relations avec les Tribunaux :**

L'objectif de cette concertation visait à présenter le rapport d'activité 2020 et des « budget vie courante » ainsi que d'optimiser les relations entre les juges et le secrétariat de la commission de surendettement et faire un point sur la situation des dossiers RP/PRP avec LJ en cours, ce qui a permis d'en clôturer certains.

**Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :**

Les deux commissions ont poursuivi leur coopération pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

**Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :**

Accueil d'une stagiaire du Conseil départemental (formation CESF) lors d'une séance de la commission de surendettement

<sup>2</sup> (Organisées ou participation)

# **PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE**

## **Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure**

Les commissaires souhaitent que le point législatif sur la possibilité d'imposer que les mesures d'effacement soient assorties de la mise en place de mesures d'accompagnement social ou budgétaire soit précisé :

- Sur l'étendue des prérogatives de la commission,
- Sur la réalité de la contrainte,
- Sur la conséquence en matière d'effacement des dettes
- Sur le suivi éventuel de la mise en œuvre de ces mesures d'accompagnement

## **Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées**

## **Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure**

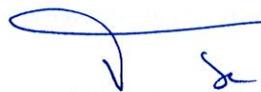
La commission préconise de **simplifier et de clarifier les tableaux de remboursement** adressés aux parties.

Date : le 17 février 2022

Le président de la commission



Le secrétaire de la commission



**ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**DONNÉES D'ACTIVITÉ**

Indicateurs	2019	2020	2021	variation 2021/2020 en %	variation 2021/2019 en %
<b>Dossiers déposés</b>	<b>253</b>	<b>198</b>	<b>208</b>	5,1%	-17,8%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	46,6%	47,4%	44,0%		
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	17,6%	15,7%	14,3%		
<b>Dossiers décidés recevables par la commission</b>	<b>254</b>	<b>196</b>	<b>184</b>	-6,1%	-27,6%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	15,4%	14,3%	6,5%		
<b>Dossiers décidés irrecevables par la commission</b>	<b>16</b>	<b>10</b>	<b>14</b>	40,0%	-12,5%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	56,3%	60,0%	57,1%		
<b>Dossiers orientés par la commission</b>	<b>258</b>	<b>198</b>	<b>184</b>	-7,1%	-28,7%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	39,5%	43,9%	48,4%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	39,5%	43,9%	51,1%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,6%	1,0%	1,6%		
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	58,9%	55,1%	47,3%		
<b>Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)</b>	<b>283</b>	<b>212</b>	<b>231</b>	9,0%	-18,4%
Proportion de dossiers clôturés ( <i>y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures</i> ) (A)	6,0%	7,5%	5,2%		
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,7%	4,7%	6,1%		
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	36,0%	42,5%	42,0%		
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,4%	0,9%	0,4%		
<b>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)</b>	<b>16,3%</b>	<b>12,3%</b>	<b>11,7%</b>		
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)</i>	9,5%	4,7%	6,5%		
<i>Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)</i>	6,7%	7,5%	5,2%		
<b>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)</b>	<b>35,7%</b>	<b>32,1%</b>	<b>34,6%</b>		
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)</i>	29,7%	27,4%	29,0%		
<i>Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement</i>	14,1%	15,6%	16,9%		
<i>Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)</i>	6,0%	4,7%	5,6%		
<b>Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)</b>	<b>75,6%</b>	<b>75,5%</b>	<b>77,9%</b>		
<b>Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		
<b>Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>		

## STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données Cantal	Données AURA	Données nationales
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	6,1%	4,5%	4,5%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	42,0%	43,1%	39,4%
Part des plans conventionnels conclus*	11,7%	6,7%	7,9%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	34,6%	39,7%	41,5%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	77,9%	80,1%	76,3%

\*en % de dossiers traités

**ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ**  
**TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT**

	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>Cantal</b>	<b>Dettes financières</b>	<b>4 909</b>	<b>152</b>	<b>585</b>	<b>70,9%</b>	<b>82,6%</b>	<b>12 625</b>	<b>3,0</b>
	dont dettes immobilières	2 411	24	37	34,8%	13,0%	86 866	1,0
	dont dettes à la consommation	2 393	142	454	34,6%	77,2%	10 182	2,5
	dont autres dettes financières	105	83	94	1,5%	45,1%	648	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>897</b>	<b>138</b>	<b>603</b>	<b>13,0%</b>	<b>75,0%</b>	<b>3 353</b>	<b>4,0</b>
	<b>Autres dettes</b>	<b>1 119</b>	<b>100</b>	<b>253</b>	<b>16,2%</b>	<b>54,3%</b>	<b>1 508</b>	<b>2,0</b>
	<b>Endettement global</b>	<b>6 925</b>	<b>184</b>	<b>1 441</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>15 576</b>	<b>7,0</b>

	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>AURA</b>	<b>Dettes financières</b>	<b>340 841</b>	<b>9 617</b>	<b>40 936</b>	<b>68,2%</b>	<b>81,2%</b>	<b>12 996</b>	<b>3,0</b>
	dont dettes immobilières	160 375	1 374	2 236	32,1%	11,6%	94 215	1,0
	dont dettes à la consommation	171 641	8 467	32 108	34,3%	71,5%	11 838	3,0
	dont autres dettes financières	8 825	5 333	6 592	1,8%	45,0%	804	1,0
	<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>71 131</b>	<b>9 370</b>	<b>35 306</b>	<b>14,2%</b>	<b>79,1%</b>	<b>3 982</b>	<b>3,0</b>
	<b>Autres dettes</b>	<b>88 053</b>	<b>6 761</b>	<b>15 109</b>	<b>17,6%</b>	<b>57,1%</b>	<b>2 063</b>	<b>2,0</b>
	<b>Endettement global</b>	<b>500 025</b>	<b>11 848</b>	<b>91 351</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>17 733</b>	<b>7,0</b>

Rapport d'activité des commissions (Endettement)  
France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
<b>Dettes financières</b>	<b>3 389 647</b>	<b>90 755</b>	<b>404 100</b>	<b>69,4%</b>	<b>80,5%</b>	<b>14 440</b>	<b>3,0</b>
dont dettes immobilières	1 534 603	14 292	23 085	31,4%	12,7%	92 269	1,0
dont dettes à la consommation	1 775 420	80 658	323 453	36,3%	71,5%	12 677	3,0
dont autres dettes financières	79 624	46 817	57 562	1,6%	41,5%	792	1,0
<b>Dettes de charges courantes</b>	<b>710 727</b>	<b>87 738</b>	<b>319 557</b>	<b>14,5%</b>	<b>77,8%</b>	<b>3 853</b>	<b>3,0</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>786 856</b>	<b>61 174</b>	<b>133 202</b>	<b>16,1%</b>	<b>54,2%</b>	<b>1 924</b>	<b>2,0</b>
<b>Endettement global</b>	<b>4 887 230</b>	<b>112 802</b>	<b>856 859</b>	<b>100,0%</b>	<b>100,0%</b>	<b>18 179</b>	<b>7,0</b>

